



CONSEIL SUPERIEUR
Fonction.Publique.Territoriale

LE PRESIDENT

Tel : 01 53.43.84.12

PL/SAV - n°2022/73

Dossier suivi par Sylvie AMARAL-VACHEZ

☎ 01 53 43 84 05

site : www.csfpt.org

Paris, le 25 août 2022

P.J. : 1

Monsieur le Ministre,

Conformément à sa compétence d'autosaisine, le CSFPT avait choisi de se saisir de la situation des Atsem, celles-ci demandant avant tout plus de reconnaissance et de considération à hauteur de la valeur réelle de leurs missions et un rapport avait été voté à l'unanimité le 07 février 2017.

Ce rapport, qui s'appuyait notamment sur des auditions, des enquêtes et des statistiques réalisées par le CNFPT et les centres de gestion, s'attachait à décrire les évolutions de la fonction en mettant en évidence les problématiques principales mais aussi présentait une série de propositions consensuelles entre les deux collèges du Conseil supérieur visant à faire évoluer positivement le cadre d'emplois des Atsem. Celles-ci étaient au nombre de 33 et concernaient à la fois les missions ; le déroulement de carrière, la formation et les concours, l'environnement professionnel et les reclassements (voir pièce jointe).

Le CSFPT souhaitait que ce rapport permette de faire évoluer rapidement le cadre d'emplois pour une catégorie d'agents territoriaux dont le travail quotidien au service des enfants et des familles, contribue à la transmission des valeurs éducatives et favorise la cohésion sociale.

Cependant, certains problèmes soulevés à l'époque ne sont pas réglés et les Atsem manifestent de nouveau leur mécontentement en déposant des préavis de grève et plusieurs organisations syndicales vous ont interpellé ces derniers jours. Les revendications sont, notamment, l'accès à la catégorie B, un Atsem par classe ; une reconnaissance de la pénibilité avec des missions réservées à l'école maternelle, permettant la mise en place de sujétions particulières dans le cadre du temps de travail ; la formation professionnelle tout au long de la carrière et la clarification des missions ; un vrai droit au reclassement ; une intégration à l'équipe éducative pour mieux appréhender la double hiérarchie Éducation nationale/collectivité ; et la signature de la charte nationale des Atsem. Sur ce dernier point, des difficultés au niveau du ministère de l'Éducation nationale ont empêché, malheureusement, sa signature.

Je tenais à vous rappeler l'implication du CSFPT sur ce dossier important et à vous indiquer que notre instance, lieu de dialogue social, comme vous avez pu le constater, peut être à même de poursuivre les travaux commencés en 2017.

Je reste à votre disposition pour échanger sur ce sujet et je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil supérieur de la
Fonction publique territoriale



Philippe LAURENT
Maire de Sceaux

Monsieur Stanislas GUERINI
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 PARIS